

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 54 (2007)

Heft: 5

Artikel: Nouveau personnel enseignant dans la protection civile

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-370609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REMISE DES DIPLÔMES

Nouveau personnel enseignant dans la protection civile

OFPP. Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en juin au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg, deux instructrices et dix instructeurs de la protection civile ont reçu leur diplôme fédéral. A cette occasion, un certificat destiné au personnel enseignant à temps partiel a également été décerné.

«Il n'y a guère de profession procurant davantage de satisfaction que celle de formateur ou formatrice d'adultes», a déclaré Urs Hösli, chef de la division Instruction de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP et président de la commission de surveillance du personnel enseignant, dans son discours d'introduction. Dans la protection de la population, «nous avons en plus la responsabilité de former des personnes qui, par leur travail, contribueront dans une grande mesure à soulager la détresse de la population touchée par une catastrophe ou par une situation d'urgence». Aujourd'hui, le travail d'un formateur ne se limite plus à son rôle classique consistant à enseigner, donner des instruc-



Patrice Huguenin, adjoint au chef du service de la sécurité civile et militaire du canton de Neuchâtel, parlant au nom des employeurs.

tions, apprécier et décider, mais comprend également d'autres tâches telles qu'organiser, conseiller, animer et informer. Selon M. Hösli, qui avait le plaisir de remettre les diplômes et le certificat, il incombe aux for-

mateurs de développer les compétences techniques, sociales, personnelles et méthodologiques afin de conférer aux personnes apprenantes les qualifications requises pour leur activité.

Avec Patrice Huguenin, adjoint au chef du service de la sécurité civile et militaire du canton de Neuchâtel, un représentant des employeurs a eu l'occasion de prendre la parole. En mettant en vigueur la loi sur la protection de la population et sur la protection civile, la Confédération a largement délégué aux cantons la responsabilité en matière d'organisation de la protection civile et de formation des personnes aptes à y servir. Et d'ajouter que l'OFPP continue à former les commandants et à garantir l'instruction du personnel enseignant. En collaboration avec les cantons, l'OFPP veille ainsi à une formation uniforme. Dans la nouvelle conception de la protection civile, l'instruction représente un élément essentiel faisant de la protection civile un partenaire fiable dans le système coordonné de protection de la population. M. Huguenin n'a toutefois pas manqué de signaler qu'il n'y a toujours pas assez de personnel enseignant qualifié. S'adressant aux nouveaux diplômés, il a déclaré qu'ils permettent de compenser petit à petit cette pénurie. Et de conclure que les représentants de leurs cantons comptent sur leur engagement pendant une longue période, pour le bien de notre jeunesse et de la protection civile.

L'Office fédéral de la protection de la population OFPP propose les cours suivants qui démarrent à chaque fois au printemps:

- diplôme fédéral d'instructeur/trice de la protection civile,
- certificat d'instructeur/trice à temps partiel de la protection civile,
- certificat 1 de la FSEA ainsi que brevet fédéral de formateur d'adultes.

Voir sous www.protpop.ch (Thèmes/Instruction/Cours OFPP). Pour toute question complémentaire, s'adresser à:

Bernard Deppierraz, téléphone 031 322 51 80, courriel bernard.deppierraz@babs.admin.ch

Nouveaux titulaires du diplôme:

AG: Hanspeter Michel ; BE: Mischa Hofer; GR: Mario Kunz; LU: Peter Jurt; NW: Roger Waser; SG: Cordula Ritz; SZ: Josef Schuler; TG: Regula Stanitznig; VD: Pascal Frei; ZH: Reto Haltinner, Christoph Kolb; OFPP: Lionel Claivaz

Nouveau titulaire du certificat:

NE: Nicolas Turuvani



La nouvelle volée d'instructeurs et d'instructrices de la protection civile.